

Programme de la Formation

REHABILITATION DURABLE ET DIAGNOSTIC TECHNIQUE EN BATI ANCIEN

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : REHABILITATION DURABLE ET DIAGNOSTIC TECHNIQUE EN BATI ANCIEN

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 15 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les travaux de réhabilitation des bâtiments existants se trouvent aujourd'hui confrontés à de nouvelles exigences réglementaires et culturelles visant à renforcer les performances énergétiques du bâti. La loi cadre issue du Grenelle de l'environnement prévoit à terme que tous les bâtiments existants soient économes en énergie. De ce fait on constate aisément une multiplication des diagnostics obligatoires du bâti. Si ces nouvelles exigences peuvent, sans trop de difficultés, être intégrées dans le processus de construction des bâtiments neufs, leur application à des travaux de réhabilitation des bâtiments anciens pose de nombreux problèmes techniques, esthétiques, mais posent aussi la question de la valeur culturelle du bâti ancien, en regard de sa valeur d'usage.

Cette formation présente l'intégration d'une démarche Développement Durable dans les interventions en Bâti Ancien, qu'il s'agisse d'implications techniques, économiques et juridiques, en répertoriant les atouts et les contraintes de ces édifices, en proposant des méthodes et outils permettant d'intégrer au mieux les nouvelles exigences liées au Développement Durable.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Cette formation vous permettra de :

- Sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la mise en place d'une démarche globale de méthodologie d'analyse du bâti
- Appréhender leurs compréhensions structurelles et de diagnostic
- Orienter leur choix architecturaux et techniques
- Poser un regard critique sur les solutions proposées

PRISE EN CHARGE

Cette formation peut être prise en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Libéraux : [FIF-PL](#)

Salariés : [OPCO EP](#) (Actaliens)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme de prise en charge auprès duquel vous cotisez. Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dites structurées.

Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel - [ICI](#) -

Nous restons à votre disposition pour le suivi de votre dossier de prise en charge.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : JOLIVET Virginie - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

- Architectes et collaborateurs d'architectes

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux des techniques d'intervention en bâti ancien.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Cette formation est animée par Evelyne BALLION, Architecte du Patrimoine & DPLG - Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Bordeaux.

Déroulement de la formation

- 1. Introduction à la formation**
 - Accueil des participants et tour de table
 - Présentation des objectifs, du programme et du déroulement de la formation
 - Recueil des attentes et des expériences des stagiaires sur le thème de la formation
- 2. Déroulement de la formation selon le programme détaillé ci-dessous**
- 3. Bilan de la formation**

Synthèse globale de la formation :

- Un questionnaire préalable est envoyé par mail aux participants pour recueillir leurs besoins. Il est transmis à l'intervenant avant la formation.
- Un questionnaire de validation des objectifs pédagogiques sera fait après le tour de table de la dernière journée de formation.
- Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence.
- Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation
- Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 1 mois après la formation afin que le centre de formation puisse s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert des compétences en situation professionnelle.

Locaux accessibles aux PMR.

Le repas est inclus dans le prix de la formation.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

REHABILITATION DURABLE ET DIAGNOSTIC TECHNIQUE EN BATI ANCIEN

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 15 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Ce module vous permettra de :

- Comprendre les enjeux du développement durable
- Analyser une intervention sur le bâti ancien dans une démarche globale - sur les plans technique, économique et environnemental
- Etre en mesure de définir une stratégie de choix d'éco matériaux et de concepts simples en face d'un projet de réhabilitation
- Répondre à des objectifs d'efficacité énergétique de plus en plus élevés

FORMATEUR(S)

BALLION Evelyne

OUTILS PÉDAGOGIQUES

L'approche pédagogique s'articule autour d'apports théoriques s'appuyant notamment avec :

- Présentation par projections de type power point
- Alternance entre exposés et séquences d'échanges,
- Présentation basée sur expériences et exemples de réalisations,
- Présentation d'échantillons (enduits et matériaux isolants) et projets de recherche,
- Documents – supports d'exposés disponibles en début de formation accompagnée de bibliographies, webographie.

PROGRAMME

1ÈRE JOURNÉE

MATIN

I. Accueil

II. Tour de table

III. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LE BATI PATRIMONIAL

Analyse du bâti ancien dans une perspective Développement Durable

- Perspective développement durable
- Valeur culturelle et historique du Patrimoine face au Développement Durable
- Maison ancienne et écologie.

Réglementation applicable au bâti ancien

- Règlement unitaire - Sécurité Incendie - Accès Handicapés

Volet énergétique réglementaire : Performances d'isolation, DPE ...

- Disfonctionnement et difficultés d'adaptation:
- Premiers résultats de l'étude BATAN et APUR

Dispositifs d'incitation à la réhabilitation

- Description et analyse de l'évolution de ces dispositifs

Approche économique : Investissement et rentabilité

Applications et retours d'expérience (Grenoble, Bayonne)

- Analyse des données, des propositions, des limites d'intervention

Diaporamas :

Projet urbain durable: Projet de la Caserne de la ZAC de Bonne à Grenoble.

Analyse de la performance thermique des bâtiments du centre historique de Bayonne.

Discussions Echanges

PAUSE DÉJEUNER

APRÈS-MIDI

IV. MATERIAUX ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS COMPATIBLES AVEC LE BATI ANCIEN

Fiches techniques

- Principe d'une bonne isolation – Isolants – Isolation et Inertie
- Organismes et analyse des contenus
- Comparaison des caractéristiques générales des matériaux : production, fabrication, performances, énergie grise...

Intervention sur l'enveloppe du bâti

- Isolation Durable – Technique de mise oeuvre des isolants – Murs – Planchers- Toitures
- Matériaux isolants (Techniques de mise en oeuvre, performances et coûts)
- Surfaces vitrées (Dispositifs, performances, et Coût)

Equipements techniques (Performances et éléments de coût)

- Panneaux solaires et photovoltaïques
- Chauffage et Ventilation

- Intégration de ces équipements techniques dans le bâti ancien patrimonial
- Exemple d'une maison BBC

Techniques anciennes revisitées

- Parois végétales : colombage – toiture végétalisée -
- Mur trombes – puits canadiens

Echantillons

Discussions Echanges

V. Tour de table et bilan du 1er jour de formation

2EME JOURNÉE

MATIN

I. Accueil

II. Tour de table

III. APPROCHE DUNE « INTERVENTION DURABLE » EN REHABILITATION

Démarche globale d'une intervention dans le bâti ancien

- Préconisations et actions sur mesure – Retour à une architecture humanisée
- Relevés- Diagnostic sanitaire – Mise en évidence d'atouts
- Programme et état des lieux : mise en adéquation ou incompatibilité

Approche éco -réhabilitation pour une demande de réduction des consommations d'énergie

- Méthodologie d'intervention
- Notions d'entretien et maintenance, de conservation préventive
- Comportements humains à revoir- Réutilisation Recyclage

Eco -gestion d'une intervention en bâti ancien

- Contraintes spécifiques aux interventions « bâti ancien »
- Gestion des déchets

Discussions Echanges

PAUSE DÉJEUNER

APRÈS-MIDI

IV. DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Diagnosics réglementés du bâti ancien (nécessités, intérêts, limites dans le cadre de réhabilitation)

Bilans énergétiques des bâtiments anciens

Diagnostic de performance énergétique : le DPE (objectifs- contenus – limites)

Diagnosics intégrés au DPE : Electrique – Gaz - Amiante- Plomb-Termite – Sismicité

- DPE fiche type
- Exemples patrimoniaux mettant en évidence les difficultés du DPE

Pré diagnostic, audit énergétique, conseils

Diagnosics complémentaires :

- Sondages de sols- sismique,
- Stabilité, état sanitaire- sondages charpente
- Thermographie- radiographie des murs, surdité,
- Analyses physico-chimiques, travail laboratoire,

Bilan discussion

V. ANALYSE CRITIQUE DES PROCÉDÉS ET PRODUITS

- Sondages de sols-sismique,
- Stabilité, état sanitaire- sondages charpente
- Thermographie- radiographie des murs, surdité,
- Analyses physico-chimiques, travail laboratoire,

VI. MÉTHODOLOGIE ET APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

- Mesures de comportements d'éléments de structure comme outils de diagnostic
- Observations, relevés, mesures, bureaux d'étude, laboratoires ...
- Synthèse et hiérarchie des résultats
- Acquisition de données spatiales- interprétation des mesures - résultats.
- Trame méthodologique
- Présentation de l'étude de cas pour préparation et visite

VII. Tour de table et bilan de formation

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : REHABILITATION DURABLE ET DIAGNOSTIC TECHNIQUE EN BATI ANCIEN

Module : REHABILITATION DURABLE ET DIAGNOSTIC TECHNIQUE EN BATI ANCIEN

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 15 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 22/05/2023
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO Atlas
- OPCO Uniformation
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : REHABILITATION DURABLE ET DIAGNOSTIC TECHNIQUE EN BATI ANCIEN		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	ADHÉRENT Maison de l'architecture 2023 (<i>Justicatif obligatoire</i>)	670,00 € €
	NON ADHÉRENT Maison de l'architecture 2023	710,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.